
PROGRAMMES D'AIDE ADMISSIBLES AUX ORGANISMES GESTIONNAIRES DE ZEC

par

RÉSEAU ZEC

RÉSEAU
Zec



Rédaction du document

Christian Langlois, Biologiste M. Sc.
Zecs Québec

Chrystel Losier, Biologiste M. Sc.
Zecs Québec

Remerciements :

Ce projet a été rendu possible grâce au financement de la Fondation de la faune du Québec.

Table des matières

- Programmes d'aide admissibles aux organismes gestionnaires de zec 4**
 - Programme de la Fondation de la faune du Québec (FFQ) 4
 - Programmes du gouvernement provincial 7
 - Programmes du gouvernement fédéral 12
 - Programmes d'aide financière provenant d'autres sources 16
- Index des programmes de subventions par types de projets 20**

Programmes d'aide admissibles aux organismes gestionnaires de zec

**Les projets énumérés sont ceux qui ont le plus de chance de concerner ou être d'intérêt pour les zecs. À noter que les programmes qui ne concernent qu'une seule région ne sont pas présentés (sauf pour les programmes FARR et FDERCN). Voir les fiches des programmes pour les listes complètes des projets admissibles ou irrecevables.



Programme de la Fondation de la faune du Québec (FFQ)

Programmes	Objectif	Projets admissibles	Projet irrecevables	Financement	Date limite de dépôt	Personne ressource	Référence
Pêche en herbe	Initier les jeunes de 9 à 12 ans à la pêche pendant des journées thématiques.	Journée de pêche avec animation et enseignement des techniques. L'activité peut être jumelée à la Fête de la pêche.	Projet d'ensemencement; Projet pour les moins de 9 ans ou les plus de 12 ans; Projet pour plus de 100 initiés.	Hiver : 4 \$ par initié pour remettre des brimbales aux jeunes. Été : Ensemble de pêche offert gratuitement (canne et leurre) pour chacun des participants.	Annuellement le 31 janvier. (pour l'hiver où la demande est déposée et l'été suivant)	418-644-7926 x.153 projetspeh@fondationdelafaune.qc.ca	www.fondationdelafaune.qc.ca/initiatives/programmes_aide/3
Amélioration de la qualité des habitats aquatiques (AQHA)	Améliorer la qualité de l'habitat du poisson dans le but de perpétuer le maintien des populations indigènes. 3 Volets : 1- Principal (toutes les espèces de poisson) 2- Entretien (toutes les espèces de poisson) 3- Volet frayère (omble de fontaine exclusivement)	Nettoyage de cours d'eau; Aménagement de frayère; Restauration d'habitat; Diagnostic de plan d'eau en vue d'un aménagement futur; Aménagement de seuils et obstacle à la migration du poisson.	Rampe de mise à l'eau; Construction de barrage; Pont et ponceau; Ensemencement; Étude d'impact; Stabilisation de berge; Infrastructure d'accès à la pêche; Aménagement de sites de pêche (fosses); Construction ou réfection de ponts ou de ponceaux; Retrait massif de poisson indésirable (sauf éradication totale).	Volet principal et entretien 50 % du coût total du projet. Max. : 20 000 \$ pour les études, Max. : 50 000 \$ pour les aménagements. Max. : 2 000 \$ pour de l'entretien d'aménagements antérieurs Volet frayère Avant-projet : max. 2000 \$ Aménagement : max. : 6000 \$	Annuellement le 1 ^{er} octobre et 1 ^{er} février.	Geneviève Lacroix 418-644-7926 x.139 projets@fondationdelafaune.qc.ca	www.fondationdelafaune.qc.ca/initiatives/programmes_aide/1
Faune en danger	Protéger et améliorer les habitats des espèces fauniques indigènes menacées ou vulnérables du Québec.	Sensibilisation des usagers concernant une espèce en danger; Acquisition ou transfert de connaissance de l'espèce visée; Aménagement d'habitat;	Projet qui ne vise pas réellement une espèce connue comme étant « en danger »; Projet d'aménagement qui cible un territoire en général et non des habitats essentiels précis; Inventaire pour estimer l'effectif d'une population.	Financement variable selon les objectifs poursuivis par le projet. Voir documentation du programme.	Annuellement le 1 ^{er} octobre et 1 ^{er} février.	Annabelle Avery 418-644-7926 x.120 1-877-639-0742 projets@fondationdelafaune.qc.ca	www.fondationdelafaune.qc.ca/initiatives/programmes_aide/2

<p>Gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier (GIR)</p> <p>(Mise à jour : 2019-11-06)</p>	<p>En forêt publique, améliorer la planification des opérations en forêt pour favoriser l'intégration des besoins de la faune en termes d'habitat.</p>	<p>Outils d'aide à la décision pour une meilleure planification forestière;</p> <p>Aménagement intégré forêt-faune;</p> <p>Sensibilisation et transfert de connaissance.</p>	<p>Projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - répondant aux critères d'autres programmes réguliers de la Fondation ou du Secteur de la faune et des parcs du MFFP ; - visant une espèce non exploitée par la chasse ou la pêche ; - visant le soutien à l'emploi ou le fonctionnement régulier des processus de gestion intégrée déjà en place ; - visant l'élaboration de guides d'aménagement de l'habitat d'une espèce ou d'un groupe d'espèces fauniques. 	<p>80 % du coût total du projet jusqu'à un maximum de 75 000 \$.</p>	<p>1^{er} novembre</p>	<p>Amélie Collard 418-644-7926 x.137 1-877-639-0742</p> <p>amelie.collard@fondationdela faune.qc.ca</p>	<p>www.fondationdel afaune.qc.ca/initia tives/programmes _aide/24</p>
<p>Aide financière aux véhicules hors routes (VHR) – Volet II protection de la faune et de ses habitats fauniques</p> <p>(Mise à jour : 2019-11-06)</p>	<p>Réaliser une planification de sentiers plus respectueuse de la faune et des habitat fauniques;</p> <p>Améliorer les sentiers de VHR ou les lieux de passage hors sentiers des VHR et leurs infrastructures pour mieux protéger la faune et les habitats fauniques;</p> <p>Sensibiliser les utilisateurs de VHR à la préservation des habitats fauniques et des espèces fauniques menacées ou vulnérables.</p>	<p><u>Étude d'avant-projet</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - documenter les impacts d'un sentier de VHR; - déterminer les travaux à effectuer pour réduire ces impacts ; - prioriser les travaux. <p><u>Travaux d'amélioration de sentiers de VHR identifiés dans une étude d'avant-projet</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - remplacement ou réfection d'un pont ou d'un ponceau ; - stabilisation d'un remblai ou d'une bande riveraine ; - relocalisation d'une tronçon de sentier pour éviter un milieu sensible ; - restauration et végétalisation d'un secteur hors sentier dégradé par le passage de VHR. <p><u>Sensibilisation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conception, production et installation de panneau d'interprétation pour informer sur les impacts de la circulation des VHR sur les habitats fauniques ; - former les responsable de l'entretien des sentiers sur les bonnes pratiques pour la protection des habitats fauniques. 	<p>Projet visant à gérer les impacts du castor;</p> <p>Projet d'acquisition de terrain;</p> <p>Projet ou activités admissibles au Programme d'aide financière aux clubs de motoneigistes du Québec et au Programme d'aide financière aux véhicules tout terrain du Québec;</p> <p>Projet qui peut voir un impact sur des espèces menacées ou vulnérables.</p>	<p>Maximum 75 % des dépenses admissibles.</p>	<p>à valider à l'automne 2019</p>	<p>Pierre-Michel Vallée 418-644-7926 x.165 1-877-639-0742</p> <p>pierre-michel.vallee@fondationdelaf aune.qc.ca</p>	<p>www.fondationdel afaune.qc.ca/initia tives/programmes _aide/156</p>
<p>Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes</p> <p>(Mise à jour : 2019-11-06)</p>	<p>Restaurer des milieux d'intérêt faunique et floristique touchés par des plantes exotiques envahissantes (PEE) pour favoriser le retour d'habitats diversifiés ;</p> <p>Limiter l'introduction et la propagation des PEE dans des sites ou des secteurs d'intérêt écologique;</p>	<p><u>Volet 1 : Contrôle des PEE et restauration</u> La réalisation de travaux de contrôle et de restauration ou la réalisation d'une étude d'avant-projet.</p> <p><u>Volet 2 : Transfert de connaissances</u> Projets ayant une portée provinciale ou régionale. Ex. ateliers de formation ciblés, implantation de sites de démonstration ou d'outils de</p>	<p>Ex. (voir le site pour la liste complète) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de PEE avec un risque de recolonisation élevé à court terme. - Contrôle de PEE dans le but de régler des problèmes associés aux activités de loisirs plus spécifiquement (ex. pour les embarcations de nautiques). - Implantation d'espèces végétales exotiques envahissantes. - Acquisition de terrains ou démarche de 	<p><u>Volet 1</u> : Travaux de contrôle et de restauration : 70 % des coûts admissibles pour un maximum de 70 000\$.</p> <p>Étude d'avant-projet : 70 % des coûts admissibles pour un maximum de 10 000\$.</p>	<p>15 septembre et 15 janvier</p>	<p>Annie Lebel 418-644-7926 x.121 1-877-639-0742</p> <p>annie.lebel@fondationdelafau ne.qc.ca</p>	<p>www.fondationdel afaune.qc.ca/initia tives/programmes _aide/163</p>

	Créer des partenariats et soutenir des initiatives durables à l'échelle provinciale, régionale ou locale.	formation portant sur les PEE.	protection. - Étude d'impact. - Tous les travaux compensatoires découlant d'une obligation légale (mesures de compensation).	<u>Volet 2</u> : 50% des coûts admissibles jusqu'à 25 000\$.			
--	---	--------------------------------	--	---	--	--	--

Programmes	Objectif	Projets admissibles	Projet irrecevables	Financement	Date limite de dépôt	Personne ressource	Référence
Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)	Financer des projets de développement, alignés sur les priorités déterminées par chacune des régions.	Accroître l'attractivité du milieu de vie pour augmenter le désir d'y séjourner à des fins touristiques; Développement d'entreprises. Exemples : – Signalisation; – Rénovation de poste d'accueil; – Aménagement ou amélioration des campings, mise aux normes environnementales des campings; – Aménagement de sites de pêche à gué, de rampes de mise à l'eau ou d'une tour d'observation; – Création de sentiers récréatifs; – Construction de chalets locatifs; – Acquisition d'embarcations pour location, etc.	Projets ayant lieu dans la région de la Capitale-Nationale (voir « Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale (FDERCN)»); Activités récurrentes que doit assumer l'organisme pour rester en opération.	Maximum de 1 000 000 \$/projet/an pendant 3 ans couvrant au maximum 80 % des dépenses admissibles. Le cumul des subventions peut toutefois atteindre 100 %. Le programme est un complément aux subventions gouvernementales déjà existantes et non un remplacement de celles-ci.	Déterminé par le comité régional de sélection	Directions régionales voir : www.mamot.gouv.qc.ca/ministere/directions-regionales MRC	www.mamot.gouv.qc.ca/developpement-territorial/programmes/fonds-dappui-au-rayonnement-des-regions-farr/
Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale (FDERCN)	Soutenir le développement économique de la région de la Capitale-Nationale.	Production et mise en marché d'un produit ; Évènements culturels, touristiques et sportifs ; Amélioration des infrastructures, services et équipements ; Mise au point d'indicateurs économiques liés à une activité.	Projets liés à l'hébergement.	Déterminé en fonction du projet. Couvre un maximum de 30 % du coût total sauf pour les études où 75 % des coûts sont couverts. Le cumul de l'aide gouvernementale ne peut pas dépasser 70 % sauf pour les études où le cumul peut atteindre 75 %.	Aucune date limite précisée.	Alain Kirouac alain.kirouac@scn.gouv.qc.ca	www.scn.gouv.qc.ca/aide-financiere/index.asp
Soutien aux escouades régionales d'assistants à la protection de la faune dans les zecs	Soutenir les projets d'escouades d'assistants à la protection de la faune dans les zecs afin de mettre en commun les ressources pour : – maximiser l'efficacité et l'efficience du travail des assistants; – renforcer l'indépendance des assistants dans l'application de la réglementation ;	Coordination et gestion des projets comportant un minimum de: – 2 zecs; – 2 assistants; – 100 heures de protection par assistant.		Varie selon le nombre de zecs participantes : 2-4 zecs : max. 4000 \$ 5-9 zecs : max. 6000 \$ 10 zecs ou plus : max. 8000 \$	À voir si le programme sera renouvelé pour l'été 2018	418-627-8691 x.7382 sepf@mffp.gouv.qc.ca	www.mffp.gouv.qc.ca/faune/programmes/soutien-zecs.jsp

	- favoriser le développement et la rétention de l'expertise.						
Relève et mise en valeur de la faune (RMV) – Volet régional	Renouveler la clientèle de chasseurs, pêcheurs ou trappeurs. Promouvoir les activités liées aux ressources fauniques chassées, pêchées ou piégées.	Activités d'initiation; Camps des vacances, écoles de pêches ou animations scolaires portant sur la faune exploitée; Mise en marché d'un nouveau produit touchant la relève; Activité pour le grand public (fête, tournoi, festival, etc.); Production d'outils promotionnels (guides, brochures, revues, affiches, etc.) liés à un nouveau service ou produit offert; Campagne de sensibilisation.	Projets de gestion interne (ex. promotion de l'organisme, amélioration des infrastructures, acquisition de matériaux ou équipements); Projets soumis à des études d'impacts environnementales (ex. construction d'un quai, réfection d'un barrage); Études préliminaires/ recherche scientifique; Projet d'aménagement : - aménagement de chemins - nettoyage riverain - construction ou rénovation de refuges - sites/tour d'observations - caractérisation d'habitats fauniques - aménagement de sites de pêche - chaulage de lacs - aménagement piscicole; Projets portant sur des espèces désignées comme menacées ou vulnérables; Projets de travaux compensatoires découlant d'une obligation légale; Projets admissibles aux programmes « Pêche en herbe » (FFQ) ou « Faune, destination Nord ».	Maximum de 75 % des dépenses. Le 25 % restant doit être déboursé par la zec (ne peut pas être sous forme de contribution nature ou provenir d'autres subventions). Montant maximal de 20 000 \$ par projet et 300 000 \$ par organisme par année.	Février (à confirmer)	418-627-8691 x.7467 rmvf@mffp.gouv.qc.ca	www.mffp.gouv.qc.ca/faune/programmes/releve-mise-valeur.jsp

<p>Fonds d'initiatives du Plan Nord</p>	<p>Générer des activités économiques et créer et maintenir des emplois sur le territoire d'application du Plan Nord.</p> <p>Favoriser le développement et le mieux-être des communautés du Nord.</p> <p>Protéger l'environnement et conserver la biodiversité.</p>	<p>Seules les zecs situées sur le territoire du Plan Nord peuvent déposer des demandes.</p> <p>Projets doivent découler d'un besoin de la communauté et permettre le développement social, économique et environnemental.</p> <p>Projet de recherche et de diffusion de la connaissance du territoire;</p> <p>Projet de diversification économique;</p> <p>Études environnementales;</p> <p>Infrastructures, si permet le développement ou la diversification des activités offertes par la zec, ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménagement d'un camping; - construction d'un chalet, d'un poste d'accueil ou d'une tour d'observation. <p>Organisation d'évènements.</p>	<p>Projets admissibles à d'autres programmes gouvernementaux d'aides financières;</p> <p>Projets sujets à récurrence;</p> <p>Projets ayant déjà bénéficié d'un financement du programme;</p> <p>Projets déjà réalisés ou amorcés avant le dépôt de la demande.</p>	<p>Maximum de 100 000 \$ par projet ou de 250 000 \$ pour les projets d'infrastructures.</p> <p>L'aide gouvernemental ne doit pas dépasser 90 % des dépenses admissibles.</p> <p>La zec doit déboursier au minimum 10 % des dépenses admissibles.</p>	<p>Septembre 2017</p>	<p><u>Bureau de Baie-Comeau :</u> Ken Gagnon 418-589-7281 1-855-214-9807 ken.gagnon@spn.gouv.qc.ca</p> <p><u>Bureau de Sept-Îles :</u> Roberto Stéa 418-960-1805 x.8401 1-855-214-9807 roberto.stea@spn.gouv.qc.ca ou Marie-Claude Gauthier 418-960-1805 x.8402 1-855-214-9807 marie-claude.gauthier@spn.gouv.qc.ca</p>	<p>www.plannord.gouv.qc.ca/fr/aide-financiere/</p>
<p>Faune, destination Nord</p>	<p>Développer et mettre en valeur les ressources fauniques du territoire du Plan Nord.</p> <p>Augmenter les retombées économiques liées aux activités de chasse, pêche, piégeage et observation de la faune.</p>	<p>Seules les zecs situées sur le territoire du Plan Nord peuvent déposer des demandes.</p> <p><u>Volet A</u> : Amélioration, réfection, construction de bâtiments d'accueil ou d'hébergement, incluant l'achat d'équipements nécessaires pour compléter le projet;</p> <p><u>Volet B</u> : Promotion d'activités et de produits fauniques dans le but d'augmenter les retombées économiques;</p> <p><u>Volet C</u> : Développement d'activités fauniques et/ou de mise en valeur de produits liés à la faune du territoire du Plan Nord, ex:</p> <ul style="list-style-type: none"> - observation de la faune; - transformation des produits de la faune; - nouvelles activités d'exploitation d'espèces fauniques. <p><u>Volet D</u> : Plans d'affaires ou de développement.</p>	<p>Projets portant sur des espèces désignées comme menacées ou vulnérables (certaines exceptions possibles pour l'observation de la faune);</p> <p>Projets de travaux compensatoires découlant d'une obligation légale;</p> <p>Projets de construction ou de rénovation d'infrastructures routières;</p> <p>Projets de recherche ou d'acquisition de connaissance;</p> <p>Projets soutenus par le Programme ADN49 du ministère du Tourisme.</p>	<p>Maximum accordé par projet: Volet A : 300 000\$ Volet B et C : 150 000\$ Volet D : 20 000\$</p> <p>L'aide gouvernementale ne doit pas dépasser 75% des dépenses admissibles.</p> <p>La zec doit déboursier au minimum 25 % des dépenses admissibles.</p>	<p>Les demandes sont reçues en continu jusqu'au 31 mars 2020.</p>	<p>418-627-8691 x. 7426 faunedestinationnord@mffp.gouv.qc.ca</p>	<p>www.mffp.gouv.qc.ca/la-faune/programmes/programme-faune-destination-nord/</p>
<p>Aide au développement touristique au nord du 49^e</p>	<p>Soutenir des projets qui contribuent de manière significative à la consolidation et au développement de l'offre touristique et qui lui permettent de se démarquer sur la</p>	<p>Seules les zecs situées au nord du 49^e parallèle peuvent déposer des demandes.</p> <p>Le projet doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - attirer des touristes québécois et 	<p>Projets exclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - projets concernant le commerce de détail; - projet de résidences de tourisme et de gîtes (sauf dans les municipalités 	<p>Jusqu'à 80% des coûts du projet.</p> <p>Le montant accordé sera déterminé à partir d'une analyse du projet fonder sur le</p>	<p>Aucune date limite précisée.</p>	<p>418-643-5959 x.3411 1-800-482-2433 programmes@tourisme.gouv.qc.ca</p>	<p>www.tourisme.gouv.qc.ca/programme-s-services/aide/aide-dev-nord-49.html</p>

<p>parallèle</p>	<p>scène internationale. Plus précisément, les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accroître la capacité et la qualité de l'hébergement ; - diversifier les activités des pourvoiries afin d'attirer une nouvelle clientèle ; - augmenter les infrastructures et attraits touristiques ; - prolonger la saison touristique en région ; - générer des dépenses touristiques et des retombées économiques additionnelles pour le Québec. 	<p>internationaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser une saison touristique prolongée; - prendre compte des principes de développement durable de la Loi québécoise sur le développement durable; - avoir des retombées économiques, diversifier l'économie et créer des emplois en région; - recevoir l'appui du milieu; - être conforme aux orientations du MTO pour les territoires au nord du 49^e parallèle; - favoriser l'accessibilité des lieux pour les personnes ayant une incapacité; - respecter les lois/règlements du Québec. <p><u>Volet A</u> : améliorer les infrastructures d'hébergement déjà existantes ou en créer de nouvelles. Doit inclure une programmation d'activités liées à la nature/culture/terroir.</p> <p><u>Volet C</u> : viser la mise en place d'infrastructures, de bâtiments d'accueil ou d'attraits et dont les produits sont centrés sur la nature, la culture et le terroir.</p>	<p>ou villages qui ne disposent pas d'hébergement touristique);</p> <ul style="list-style-type: none"> - projets qui ne sont pas liés aux orientations stratégiques du MTO pour le nord du 49^e parallèle; - projets de promotion et de commercialisation; - projet déjà réalisé. 	<p>plan d'affaires qui devra démontrer la pertinence touristique et la viabilité financière du projet.</p> <p>Le cumul maximum des aides gouvernementales est de 80%.</p>			
<p>Fonds d'action québécois pour le développement durable</p>	<p>Engager les citoyens, entreprises, institutions et municipalités du Québec dans l'action et à encourager des changements de comportements et de pratiques en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux changements climatiques (CC).</p>	<p>Projets d'envergure locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - projet intervenant dans les limites d'une région administrative <p>Projets d'envergure régionale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - projet intervenant dans deux à cinq régions administratives <p>Les projets pourront porter sur l'une ou l'autre des thématiques suivantes ou autre thématique pertinente à la réduction des GES ou l'adaptation aux CC:</p> <ul style="list-style-type: none"> - agriculture et pêcheries - transport - alimentation - eau et zones riveraines - aménagement du territoire - écosystèmes et biodiversité - construction - environnement bâti - consommation - environnement nordique - éducation - santé - énergie - tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet déjà financé par un autre programme du PACC 2013-2020. - Projet qui vise la création d'une fondation ou la recherche de commandites. - Projet touchant les activités régulières de l'organisme ou des activités à caractère récurrent. - Projet déjà débuté lors de la présentation d'une demande au Programme. - Projet visant l'attestation officielle d'un procédé ou d'une technologie. 	<p>Projets d'envergure locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 100 000\$ maximum par projet <p>Projets d'envergure régionale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 200 000\$ maximum par projet <p>Le projet doit être réalisé à l'intérieur d'un délai n'excédant pas trois ans.</p>	<p>Aucune date limite précisée.</p>	<p>418-692-5888 actionclimatquebec@faqdd.qc.ca</p>	<p>www.faqdd.qc.ca/realisez-projet/action-climat-quebec-volet-regional-local/</p>

<p>Petits établissements accessibles</p> <p>(Mise à jour : 2019-11-06)</p>	<p>Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite aux petits établissements.</p> <p>Plus précisément, ce programme a pour objectif de fournir une aide financière aux propriétaires et locataires des bâtiments visés pour la réalisation de travaux permettant d'appliquer les exigences d'accessibilité du Code de construction (RLRQ, chapitre B-1.1, r 2).</p>	<p>Seuls certains types de bâtiments sont admissibles – vérifier le site Web pour les détails.</p> <p>Les travaux admissibles se présentent en trois divisions :</p> <p>Division 1 – Accès à l'établissement Ex. : ajout d'un débarcadère, d'une rampe d'accès, d'une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>Division 2 – Parcours sans obstacle à l'intérieur de l'établissement pour l'accès aux services et à la salle de toilette destinée à la clientèle Ex. : uniformisation du niveau des planchers, installation d'une rampe d'accès, installation d'ouvre-portes électriques.</p> <p>Division 3 – Utilisation de la salle de toilette destinée à la clientèle Ex. : réaménagement pour permettre une aire de manœuvre adéquate, installation d'aides techniques (barres d'appui, mains courantes), abaissement de l'interrupteur.</p>		<p>Maximum de 15 000 \$ par établissement admissible pour un maximum de 75 % du coût total reconnu.</p>		<p>L'application du programme PEA relève des MRC et de certaines municipalités. Pour plus de renseignements sur ce programme, communiquez avec votre municipalité ou votre MRC.</p>	<p>www.habitation.gouv.qc.ca/programme/petits_etablisements_accessible.html</p>
---	---	---	--	---	--	---	---

Programmes	Objectif	Projets admissibles	Projet irrecevables	Financement	Date limite de dépôt	Personne ressource	Référence
Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives (PPCPR)	Rétablir, rebâtir, réhabiliter l'habitat des poissons faisant l'objet de pêches récréatives.	Restauration de l'habitat dans les cours d'eau; Nettoyage d'un cours d'eau; Amélioration des frayères; Améliorations de l'accès des poissons; Stabilisation de l'érosion; Réparation/remplacement d'un ponceau.	Aucune spécification. Voir la liste des projets admissibles.	50 % du coût total du projet. Un maximum de 75 % du coût total peut provenir de subventions fédérales, provinciales, territoriales et municipales.	En attente d'une confirmation pour le renouvellement du programme.	RFCPP-PPCPR.Quebec@dfo-mpo.gc.ca	www.dfo-mpo.gc.ca/pnw-ppe/rfcpp-ppcpr/index-fra.html
Financement communautaire ÉcoAction	Améliorer l'environnement et accroître la sensibilisation et la capacité de la collectivité en matière d'environnement et traitant soit de : - changements climatiques ; - qualité de l'air ; - qualité de l'eau ; - milieu naturel.	<u>Changements climatiques et qualité de l'air :</u> - Réduction des émissions de gaz à effets de serre ou de polluants atmosphériques (ex. réduction d'énergie consommée, recyclage, compostage); - Traiter des incidences des changements climatiques. <u>Qualité de l'eau :</u> - Élimination ou diminution de l'utilisation de polluants aquatiques; - Conservation des ressources en eau (ex. réduction de l'eau consommée, littoral protégé, stabilisé ou amélioré). <u>Milieu naturel :</u> - Réduction de la perte de biodiversité; - Protection de la faune, de la flore; - Protection/amélioration des habitats (ex. contrôle de l'érosion, enlèvement de débris, restauration).	Projets ou activités déjà en cours; Programmes/ activités offerts en continu ou activités régulières de l'organisme (ex. réunions); Projets requis par la loi et les règlements; Projets liés à l'achat d'immobilisations, de véhicule ou d'infrastructures; Travaux d'embellissement; Activités de recherche, de surveillance ou de planification; Préparation de matériel pédagogique; Projets récréatifs.	50 % du coût total du projet pour un maximum de 100 000 \$ par projet L'autre 50 % ne peut pas provenir de subventions fédérales.	1 ^{er} novembre de chaque année.	Linda Garant linda.garant@canada.ca	www.ec.gc.ca/ecoaction/Default.aspx?lang=Fr
Le Fonds national de conservation des milieux humides	Restaurer les milieux humides dégradés ou perdus des paysages exploités ou habités. Améliorer les fonctions écologiques des milieux humides dégradés. Faire un suivi des fonctions et services écologiques des milieux humides et des espèces présentes pour la restauration.	Mise en place, réfection ou restauration d'une structure de contrôle des niveaux d'eau pour créer ou agrandir un milieu humide. Retrait des sédiments qui ont pour effet de faire disparaître un milieu humide. Aménagement pour éliminer les menaces pesant sur les milieux humides (ex. fermeture de sentier de VTT). Plantation de végétaux sur les bandes		Financement variable selon le projet et couvre au maximum 50 % du projet. Habituellement entre 50 000 \$ et 250 000 \$ par an pour un maximum de 500 000 \$ par an. L'autre 50 % ne peut pas provenir de subventions du gouvernement fédéral	Annuellement à l'automne Pour 2017 : mi-octobre 2017 (à confirmer)	ec.fncmh-nwcf.ec@canada.ca	www.ec.gc.ca/tho-wlo/default.aspx?lang=Fr

	Encourager l'intendance et l'appréciation des milieux humides par l'industrie et le public général.	riveraines de plans d'eau peu profondes.					
Programme d'intendance de l'habitat (PIH) pour les espèces en péril	Soutenir la participation de la population dans la protection et le rétablissement des espèces en voie de disparition, menacées ou préoccupantes.	Aménagement ou restauration d'habitat; Élimination ou atténuation des menaces pesant sur des espèces en périls ou leur habitat.		Maximum de 50 % du coût total.	Annuellement à l'automne.	418-649-6313 1-800-668-6767 ec.HSP-PIH.ec@canada.ca	www.ec.gc.ca/hsp-pih/default.asp?lang=Fr
Stages d'ECO Canada	Permettre l'embauche d'un stagiaire pour un poste permanent à temps complet.	Le poste offert doit être dans le secteur de l'environnement et liés aux sciences, aux technologies, l'ingénierie ou aux mathématiques.	Le stagiaire ne peut pas déjà être à l'emploi de la Zec.	Jusqu'à 50 % du salaire pour un maximum de 15 000 \$.	Aucune date limite précisée.	1-800-890-1924 internship@eco.ca	www.eco.ca/employeurs/programme-de-stages/
Développement économique Canada pour les régions du Québec	<u>Doter ma région d'un équipement collectif :</u> Renforcer l'activité économique de votre région et générer des retombées économiques. <u>Promouvoir ma région :</u> Faire connaître la région, augmenter les dépenses liées au tourisme, accroître les investissements étrangers.	<u>Doter ma région d'un équipement collectif :</u> Le projet doit : - Bénéficier à plusieurs utilisateurs; - Constituer une priorité pour la région; - S'inscrire dans une démarche de développement de la région; - Être réalisé dans une des MRC à faible croissance économique ciblées par l'Agence. Exemple de projet: - Acquisition d'équipements, d'outils informatiques et de technologies d'entreprise; - Aménagement, mise à niveau, expansion ou construction d'installations. <u>Promouvoir ma région :</u> Exemple de projet: - Mise en œuvre d'une stratégie de marketing; - Recrutement de ressources spécialisées; - Démarchage et recherche de financement; - Développement de stratégies.	Le financement ne peut pas servir à : - Refinancer une dette existante - Défrayer des dépenses d'amortissement; - Défrayer des dépenses liées à l'achalandage.	Jusqu'à 90 % des coûts autorisés.	Aucune date limite précisée.	Consulter la page suivante pour obtenir les coordonnées de votre bureau d'affaires : www.dec-ced.gc.ca/fra/contact/bureaux/index.html	www.dec-ced.gc.ca/fra/financement/index.html
Emplois d'été Canada	Offrir des expériences de travail aux étudiants. Aider les organismes, y compris ceux qui offrent d'importants services	Les demandes de financement sont évaluées selon les critères suivants : - offrir des emplois qui appuient la prestation de services dans la communauté ;	L'embauche d'étudiants pour occuper un emploi financé par l'entremise d'EÉC ne doit pas entraîner le déplacement ou le remplacement d'employés ou de bénévoles existants, d'employés qui ont	Jusqu'à 100 % du salaire horaire minimum en vigueur dans la province.	Hiver		1-800-935-5555 www.canada.ca/fr/emploi-developpement-

	<p>communautaires.</p> <p>Reconnaître que les réalités, les besoins et les priorités varient grandement d'une communauté à l'autre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - offrir des emplois qui appuient les priorités locales ; - offrir des emplois permettant aux étudiants d'acquérir une expérience de travail liée à la carrière ou d'occuper un premier emploi; - offrir un salaire permettant de contribuer au revenu de l'étudiant; - assurer la supervision et le mentorat de la part de l'employeur; - permettre de réaliser des activités destinées aux membres d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire et appuyant la vitalité de celle-ci; et - l'employeur a l'intention d'embaucher des étudiants prioritaires, y compris les jeunes appartenant à des groupes sous-représentés (étudiants handicapés, étudiants autochtones, étudiants membres d'une minorité visible ou étudiants qui sont de nouveaux immigrants ou réfugiés). <p>Voir le site web pour les critères d'admissibilités des étudiants embaucher.</p>	<p>été mis à pied et qui attendent d'être rappelés ou d'employés absents en raison d'un conflit de travail.</p>				<p>social/services/financement/emplois-ete-canada.html</p>
<p>BioTalent Canada (Horizon Sciences)</p>	<p>Aider les jeunes diplômés en sciences, technologie, ingénierie ou mathématiques (STIM) à acquérir une expérience de travail en (STIM) dans le secteur de l'environnement.</p>	<p>Offrir un stage en science, technologie, ingénierie ou mathématiques.</p> <p>Offrir un stage d'une durée de 6 à 12 mois.</p> <p>Mettre en place et maintenir un processus visant à la supervision et à l'encadrement du stagiaire.</p> <p>Contribuer financièrement à chaque stage à hauteur d'au moins 50% des coûts totaux.</p> <p>Voir le site web pour les critères d'admissibilités des étudiants embaucher.</p>	<p>L'organisme ne peut recruter ou maintenir en poste des amis ou des membres de la famille comme participants au programme de stages pour les jeunes Horizons Sciences.</p> <p>Les employés déjà en poste ne sont pas admissibles.</p>	<p>50 % maximum du salaire jusqu'à concurrence de 15 000 \$.</p>		<p>Mary : 1-866-243-2472 p.222 mcarr@biotalent.ca</p> <p>Colleen : 1-866-243-2472 p. 221 chayes@biotalent.ca</p>	<p>www.biotalent.ca/fr/horizonssciences_employeur</p>
<p>Clean (Horizon Sciences)</p>	<p>Aider les diplômés à acquérir une expérience de travail dans les postes sciences, technologies, ingénieries ou mathématiques (STIM).</p>	<p>Avoir des possibilités d'emploi internes dans le cadre de STIM environnementale.</p> <p>Fournir un stage à temps plein d'une durée de 6 à 12 mois.</p> <p>Être en mesure d'offrir un emploi à plein temps, permanent (37.5-40 heures par semaines) à la fin du stage.</p> <p>Devez établir et maintenir un processus de supervision et de mentorat du stagiaire.</p>	<p>Le stagiaire ne peut pas être un employé existant ou avoir des antécédents professionnels antérieurs avec l'organisme.</p>	<p>50 % maximum du salaire jusqu'à concurrence de 15 000 \$.</p>	<p>Aucune date limite précisée.</p>		<p>https://clean-foundation.hivebrite.com/networks/clean-foundation/page/professional-internships</p>

		Voir le site web pour les critères d'admissibilités des étudiants embaucher.					
Objectif carrière projets locaux et régionaux	<p>Accroître les ressources en main-d'œuvre hautement qualifiée.</p> <p>Faciliter la transition des jeunes hautement qualifiées vers un marché du travail en évolution rapide.</p> <p>Promouvoir les avantages que procurent des études avancées.</p> <p>Faire la preuve du leadership du fédéral en investissant dans les compétences requises pour répondre aux besoins de l'économie du savoir.</p>	<p>Les projets proposés requièrent un minimum de 8 jeunes participants.</p> <p>Les activités admissibles sous Objectif carrière comprennent des expériences de travail axées à la carrière. Une expérience de travail axée à leur carrière est une activité dont les participants d'Objectif carrière peuvent acquérir de l'expérience et des compétences liées à leur domaine d'études ou les objectifs de carrière de l'emploi.</p> <p>La durée de l'expérience de travail est entre 6 et 12 mois.</p>		80 % maximum du coût total et un maximum de 20 000 \$ par participant dans un projet.	Aucune date limite précisée.		www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/objectif-carriere.html

Programmes d'aide financière provenant d'autres sources

Programmes	Objectif	Projets admissibles	Projets irrecevables	Financement	Date limite de dépôt	Personne ressource	Références
Mitacs – Connexion Carrière	Fournir une subvention aux organismes admissibles pour un projet vert qui offre de l'expérience de travail à un jeune diplômé.	Le projet vert doit être dans le domaine de la science, de la technologie, du génie ou des mathématiques et être d'une durée de 6 mois.	Les employés existants ne sont pas admissibles.	50 % du salaire qui est entre 20 000 \$ et 25 000 \$.	Aucune date limite précisée.	514-840-7491 careerconnect@mitacs.ca	www.mitacs.ca/fr/connexion-carriere
Stage en technologies propres de CIGan	Permettre aux organismes qui font face aux changements climatiques ou aux défis environnementaux d'embaucher un stagiaire dans un poste lié aux technologies propres.	Fournir un stage en technologies propres d'une durée de 6 à 12 mois. Les technologies propres incluent la protection et la restauration d'écosystème et la protection de l'environnement.	Les employés existants ne sont pas admissibles.	Jusqu'à 70 % du salaire pour un maximum de 15 000 \$.	Aucune date limite précisée.	613-746-2222 info@collegesinstitutes.ca	https://careerlauncher.ca/fr/clean-tech/
Fondation Hydro-Québec pour l'environnement	Protéger, restaurer et mettre en valeur des milieux naturels. Éduquer ou sensibiliser des publics cibles relativement à des problématiques environnementales locales.	S'adresser directement à la Fondation pour une requête de subvention.	Notamment : Aménagement visant uniquement des espèces exploitées; Sensibilisation à des problématiques environnementales d'ordre général (ex. qualité de l'eau); Projets visant l'embellissement; De nature strictement récréotouristique et économique; Recherche scientifique; Activités récurrentes (ex. corvée de nettoyage).	Aucun maximum prévu. Modalités varient selon le montant accordé : ≤ 50 000 \$, fondation peut couvrir 100 % du coût total. ≥ 50 000 \$ et < 100 000 \$, fondation peut couvrir un max. de 75 % du coût total. ≥ 100 000 \$ fondation peut couvrir un max. de 50 % du coût total.	15 septembre ou 1 février	514-289-5384 fondation-environnement@hydro.qc.ca	www.hydroquebec.com/fondation-environnement/

Fondation TD des amis de l'environnement	Protéger l'environnement et verdir les collectivités au Canada.	Travaux de restauration; Projets de création et de restauration des sentiers; Programmes de sensibilisation à l'environnement.	Projet de recherche; Infrastructures; Aménagement paysager ou embellissement.	Aucun maximum prévu mais les subventions accordées sont habituellement entre 2 000 \$ et 8 000 \$.	15 janvier 2018	1-800-361-5333 ou Violaine Pronovost Violaine.Pronovost@td.com	fef.td.com/francais/financement/
Fondation ECHO	Protéger les sites naturels d'importance. Promouvoir et améliorer les pratiques environnementales durables.	S'adresser directement à la fondation pour une requête de subvention.			Aucune date limite précisée.	514-843-4080 general@fondationecho.ca	www.fondationecho.ca
Héritage Faune Bourse relève	Encourager les associations membres à développer des activités de chasse et/ou de pêche favorisant ainsi la relève (jeunes, femmes ou non-initiés). Valoriser la pratique d'activités familiales, telles que la chasse et la pêche.	La zec doit être membre communautaire de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs. Initiation à la chasse, au colletage du lièvre, à la pêche et au tir à l'arc, à l'arbalète et/ou à l'arme à feu. Activités de relève reliées à la chasse, à la pêche, ou à la faune et à ses habitats. Activités de relève qui se déroulent sur le territoire du Québec.		1000 \$ maximum par projet. La zec doit déboursier au moins 30 % de la valeur totale du projet. Une association peut présenter 3 projets par année : un sur la chasse, un sur la pêche et un sur l'initiation à la chasse au dindon sauvage.	17 novembre 2017	418-878-8999 Sans frais : 1-888-523-2863 info@fedecp.qc.ca	www.fedecp.com/la-fondation/bourses/
Héritage Faune Bourse d'aménagement d'habitat pour le dindon sauvage	Encourager les associations membres à réaliser des projets d'aménagements d'habitats pour le dindon sauvage dans son aire de répartition au Québec.	La zec doit être membre de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs. Aménagement de corridors boisés pour relier entre eux différents habitats empruntés par le dindon sauvage pour favoriser leurs déplacements. Plantation d'arbres fruitiers. Aménagement de perchoirs pour le dindon sauvage. Aménagement de champs nourriciers destinés à l'alimentation du dindon sauvage. Projets d'aménagements fauniques ayant		Financement déterminé selon les besoins et la disponibilité des fonds. La zec peut présenter un projet par année. La zec doit déboursier au moins 30 % de la valeur totale du projet.	1 ^{er} février (flexible selon les fonds disponibles)	418-878-8999 Sans frais : 1-888-523-2863 info@fedecp.qc.ca	www.fedecp.com/la-fondation/bourses/

		pour but de maintenir les populations de dindons sauvages sur le territoire et répondant à une problématique particulière.					
Héritage Faune Mini projet faunique	Récompenser les efforts des associations membres qui réalisent des mini-projets fauniques.	La zec doit être membre de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs.			1 ^{er} mars	418-878-8999 Sans frais : 1-888-523-2863 info@fedecp.qc.ca	www.fedecp.com/la-fondation/bourses/
Héritage Faune Programme d'aménagement et/ou d'acquisition d'habitats fauniques	Encourager et soutenir les associations membres à s'engager concrètement dans la mise en place et l'élaboration de projets d'aménagement, d'acquisition ou de mise en valeur d'habitats fauniques dans une perspective cynégétique et halieutique. Aider les associations membres à soutenir certains projets de recherche appliquée dans les régions du Québec.	La zec doit être membre de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs. <u>Phase I</u> : Acquisition de connaissances afin de déterminer les problématiques en vue de réaliser un aménagement (s'il y a lieu) en lien avec le prélèvement faunique. <u>Phase II</u> : Aménagement ou restauration des habitats en lien avec le prélèvement faunique. Les projets doivent viser des espèces prélevables (omble de fontaine, doré, bécasse d'Amérique, gélinotte huppée, cerf de Virginie, etc.)		Maximum de 5000 \$ par projet. La zec doit déboursier au moins 30 % de la valeur totale du projet. Le conseil d'administration d'Héritage faune se réserve toutefois le droit d'octroyer une somme supérieure pour certains projets.	1 ^{er} février (flexible selon les fonds disponibles)	418-878-8999 Sans frais : 1-888-523-2863 info@fedecp.qc.ca	www.fedecp.com/la-fondation/bourses/
Héritage Faune Bourses de la fête de la pêche	Contribuer au succès de la Fête de la pêche.	La zec doit être membre de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, tenir une activité de pêche ouverte au public le samedi et le dimanche de la Fête de la pêche et retourner le formulaire avant la date limite. Exemple d'activité : - Initiation à la pêche pour un groupe de jeunes ; - Tournoi de pêche ; - Atelier présenté par un professionnel du milieu de la faune.		La Fédération récompensera la créativité et l'implication de trois associations participantes lors d'un tirage au sort de trois bourses de 500 \$ parmi les bulletins de participation reçus.	À confirmer.	418-878-8999 Sans frais : 1-888-523-2863 info@fedecp.qc.ca	www.fedecp.com/la-fondation/bourses/

Programme d'emplois verts dans le cadre d'Expérience emploi été	<p>Créer des expériences de travail significatives pour les jeunes.</p> <p>Développer une génération de jeunes qui valorise la proximité avec la nature et potentiellement, souhaite poursuivre une carrière dans le domaine des emplois verts.</p> <p>Offrir un soutien indispensable aux organisations admissibles afin qu'ils puissent embaucher plus de jeunes dans le cadre de l'avancement de leurs priorités en matière de plein air, d'environnement et de développement durable.</p>	<p>Les personnes embaucher doivent être entre des jeunes âgés de 15 à 30 ans et qui retournent à l'école au terme de l'emploi.</p> <p>« Emploi vert » a une interprétation large incluant (mais ne s'y limitant pas) l'horticulture, l'aménagement paysager des parcs, la planification et l'exploitation des parcs, les emplois techniques dans les parcs, la biodiversité, l'animation de parcs et/ou activités de loisirs en plein air ainsi que les emplois d'interprète ou d'ambassadeur de parc.</p> <p>La durée de l'emploi peut varier entre 4 à 16 semaines.</p>	<p>Postes qui n'ont pas été créés spécifiquement pour l'été 2018 et qui sont une continuité d'un poste existant.</p>	<p>Maximum de 50% du salaire jusqu'à un maximum de 5712\$ par emploi ou titulaire.</p> <p>La contribution du programme doit être assortie d'une contribution égale de l'employeur. La contribution de l'employeur ne peut pas provenir d'autres aides financières provenant du gouvernement fédéral.</p>	<p>1^{er} cycle de demande : février.</p> <p>2^e cycle de demande : mars.</p>	<p>greenjobs@cpra.ca</p> <p>ou</p> <p>Laurie Pagé lpage@reseauacces.com Tél. : 514-360-1595 poste 103</p>	<p>www.cpra.ca/green-jobs/?locale=fr</p>
Programme d'accessibilité des établissements touristiques (Mise à jour : 2019-11-06)	<p>Aider financièrement les établissements d'hébergement, les attractions touristiques, certains services et lieux d'accueil et d'information dans la transformation ou l'amélioration de leurs infrastructures, et ce, afin de les rendre accessibles aux personnes ayant une incapacité.</p>	<p>Doit être membre d'une association touristique régionale ou sectorielle ou que l'offre est mentionnée dans un site Internet ou une publication produite par un intervenant touristique au Québec.</p> <p>Les projets doivent être conformes aux critères d'accessibilité de Kéroul.</p> <p>Exemple de projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux visant à rendre accessibles les infrastructures ou les services d'accueils : <ul style="list-style-type: none"> o Stationnement o Parcours extérieur du stationnement à l'entrée sans obstacle o Entrée sans obstacle o Parcours sans obstacle à l'intérieur du bâtiment pour accès aux services o Salle de toilette accessible - Travaux pour les établissements d'hébergement (ex. chambre ou salle de bain adaptée). 	<p>Projets admissibles au programme <i>Petits établissements accessibles (PEA)</i> (détaillé dans le tableau des programmes du gouvernement provincial).</p>	<p>Jusqu'à 80 % par projet pour un maximum de 50 000 \$.</p>	<p>Demandes reçues en continu.</p>	<p>paet@keroul.qc.ca</p> <p>1-514-252-3104</p>	<p>www.keroul.qc.ca/section/16-programme-d-accessibilite-des-etablissements-touristiques.html</p>

Mise à jour : novembre 2019

Index des programmes de subventions par types de projets

Type de projets	Programme de subvention
Abris (aménagement aquatique)	AQHA Héritage Faune – Mini projets fauniques Héritage Faune – Programme d’aménagement et/ou d’acquisition d’habitats fauniques
Acquisition de connaissance	Faune en danger Fonds d’initiatives du Plan Nord Héritage Faune – Programme d’aménagement et/ou d’acquisition d’habitats fauniques
Accessibilité pour mobilité réduite	Petits établissements accessibles Programme d’accessibilité des établissements touristiques
Aménagement aquatique	AQHA Faune en danger PIH Fondation Hydro-Québec pour l’environnement Héritage Faune – Mini projets fauniques Héritage Faune – Programme d’aménagement et/ou d’acquisition d’habitats fauniques
Aménagement habitat terrestre	Faune en danger ÉcoAction PIH Fondation Hydro-Québec pour l’environnement Héritage Faune – Bourse aménagement d’habitat pour le dindon sauvage Héritage Faune – Mini projets fauniques Héritage Faune – Programme d’aménagement et/ou d’acquisition d’habitats fauniques
Assistants à la protection de la faune	Soutien aux escouades
Atelier de formation auprès du public	Fondation Hydro-Québec pour l’environnement Héritage Faune – Bourse relève Héritage Faune – Bourses de la fête de la pêche
Biodiversité	ÉcoAction
Camping (aménagement ou amélioration)	FARR Fonds d’initiatives du Plan Nord Développement économique Canada pour les

	régions du Québec
Castor - démantèlement de barrages ou d'embâcle	AQHA
Chalets locatifs (construction)	FARR Fonds d'initiatives du Plan Nord Faune, destination Nord Développement économique Canada pour les régions du Québec
Changement climatique	ÉcoAction
Création sentier d'interprétation	Fondation Hydro-Québec pour l'environnement Fondation TD des amis de l'environnement
Défecteurs (aménagement aquatique)	AQHA Héritage Faune – Mini projets fauniques Héritage Faune – Programme d'aménagement et/ou d'acquisition d'habitats fauniques
Développement social, environnemental ou économique	Fonds d'initiatives du Plan Nord Faune, destination Nord Développement économique Canada pour les régions du Québec
Dindon sauvage	Héritage faune – Bourse d'aménagement d'habitat pour le dindon sauvage
Diversification économique	Fonds d'initiatives du Plan Nord Faune, destination Nord Développement économique Canada pour les régions du Québec
Embarcations de location (acquisition)	FARR Fonds d'initiatives du Plan Nord Développement économique Canada pour les régions du Québec
Embauche de personnel	Stages d'ECO Canada Mitacs - Connexion Carrière Stages en technologies propres CIGan Emplois d'été Canada BioTalent Canada (Horizon Sciences) Clean (Horizon Sciences) Objectif carrière projets locaux et régionaux
Espèce envahissante	Fondation Hydro-Québec pour l'environnement Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissante
Espèce menacée ou vulnérable	Faune en danger PIH
Étude d'avant-projet	AQHA Héritage Faune – Programme d'aménagement

	et/ou d'acquisition d'habitats fauniques
Études environnementales	Fonds d'initiatives du Plan Nord
	FDERCN
	RMV
Évènement	Fonds d'initiatives du Plan Nord Héritage Faune – Bourse relève Héritage Faune – Bourses de la fête de la pêche
Femmes	RMV Héritage Faune – Bourse relève
Formation pour bénévoles et employés	GIR
	AQHA
	PPCPR
Frayère (aménagement)	Héritage Faune – Mini projets fauniques Héritage Faune – Programme d'aménagement et/ou d'acquisition d'habitats fauniques
Harmonisation	GIR
	FARR
	Fonds d'initiatives du Plan Nord
Hébergement	Faune, destination Nord Développement économique Canada pour les régions du Québec
	Fondation Hydro-Québec pour l'environnement
Infrastructure	Faune, destination Nord Développement économique Canada pour les régions du Québec
	Pêche en herbe
	RMV
Jeunes	Héritage Faune – Bourse relève Héritage Faune – Bourses de la fête de la pêche
Milieux humides	Fonds national de conservation des milieux humides
	FDERCN
	RMV
Mise en marché d'un produit	Développement économique Canada pour les régions du Québec
	AQHA
	PPCPR
Nettoyage de cours d'eau	Héritage Faune – Mini projets fauniques Héritage Faune – Programme d'aménagement et/ou d'acquisition d'habitats fauniques
Obstacle à la migration (aménagement aquatique)	AQHA

	Héritage Faune – Mini projets fauniques Héritage Faune – Programme d'aménagement et/ou d'acquisition d'habitats fauniques
Planification forestière	GIR
Plan d'affaires	Faune, destination Nord
Plans d'exploitation forestière (suivi)	GIR
Pollution aquatique	ÉcoAction
Pollution atmosphérique	ÉcoAction
Ponceaux	PPCPR
Postes d'accueil	FARR Fonds d'initiatives du Plan Nord Faune, destination Nord Développement économique Canada pour les régions du Québec
Production d'outils promotionnels	RMV Faune, destination Nord Développement économique Canada pour les régions du Québec
Rampes de mise à l'eau	FARR Fonds d'initiatives du Plan Nord
Reboisement d'anciens sentiers de coupes forestières	Fondation Hydro-Québec pour l'environnement
Recrutement et renouvellement chasseurs/pêcheurs	Pêche en herbe RMV
Réduction de l'utilisation de l'eau	ÉcoAction
Relève	Pêche en herbe RMV Héritage Faune – Bourse relève Héritage Faune – Bourses de la fête de la pêche
Rénovations d'infrastructures	FARR Fonds d'initiatives du Plan Nord Développement économique Canada pour les régions du Québec
Restauration d'habitats	AQHA ÉcoAction Faune en danger PPCPR PIH Fondation Hydro-Québec pour l'environnement Fondation TD des amis de l'environnement Héritage Faune – Mini projets fauniques Héritage Faune – Programme d'aménagement et/ou d'acquisition d'habitats fauniques

Restauration de sentiers	Fondation TD des amis de l'environnement
Sensibilisation aux usagers	Faune en danger Aide financière aux véhicules hors routes RMV Fondation Hydro-Québec pour l'environnement Fondation TD des amis de l'environnement
Sentiers de mise en valeur	Fonds national de conservation des milieux humides Fondation Hydro-Québec pour l'environnement
Sentiers motorisés - planification ou amélioration pour une protection de la faune ou des habitats	Aide financière aux véhicules hors routes
Seuils (aménagement aquatique)	AQHA Héritage Faune – Mini projets fauniques Héritage Faune – Programme d'aménagement et/ou d'acquisition d'habitats fauniques
Signalisations	FARR Fondation Hydro-Québec pour l'environnement
Sites de pêche à gué	FARR Fonds d'initiatives du Plan Nord
Stabilisation de l'érosion	PPCPR ÉcoAction Héritage Faune – Mini projets fauniques Héritage Faune – Programme d'aménagement et/ou d'acquisition d'habitats fauniques
Tour d'observations	FARR Fonds d'initiatives du Plan Nord Fondation Hydro-Québec pour l'environnement Faune, destination Nord Développement économique Canada pour les régions du Québec
Tournoi de pêche	RMV Héritage Faune – Bourse relève Héritage Faune – Bourses de la fête de la pêche
Transfert de connaissance	Faune en danger Fonds d'initiatives du Plan Nord
Traverses de cours d'eau	PPCPR